

PAR COURRIEL

Québec, le 13 mars 2025

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 février 2025, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« **Fondation de pieux vissés** »

- Quantité de pieux vissés achetée par votre société d'état par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
- Valeur monétaire totale de pieux vissés achetée par votre société d'état par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
- Noms des fabricants, distributeurs et fournisseurs en lien avec ces achats (dénombrement de pieux vissés - Qté et prix total - pour chaque fabricant, distributeur et fournisseur)
- Copie des factures pour chaque achat de pieux vissés entre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

... 2

- Prévision d'achats de la quantité de pieux vissés et le budget par année pour les trois prochaines années, soit entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027

Fondation de pieux battus

- Quantité de pieux battus achetée par votre société d'état par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
- Valeur monétaire totale de pieux battus achetée par votre société d'état par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
- Noms des fabricants, distributeurs et fournisseurs en lien avec ces achats (dénombrement de pieux battus- Qté et prix total - pour chaque fabricant, distributeur et fournisseur)
- Copie des factures pour chaque achat de pieux battus entre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
- Prévision d'achats de la quantité de pieux battus et le budget par année pour les trois prochaines années, soit entre le 1^{er} janvier 2025 et 31 décembre 2027

Installation de pieux vissés

- Quantité de pieux vissés installés pour votre société d'état par un sous-traitant par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
- Valeur monétaire totale de pieux vissés installés pour votre société d'état par un sous-traitant par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024

- Nom des sous-traitants en lien avec ces installations (dénombrement de pieux vissés-Qté et prix total - pour chaque sous-traitant d'installation)
- Copie des factures pour chaque installation de pieux vissés via un sous-traitant entre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
- Prévision de la quantité de pieux vissés et le budget par année, pour votre société d'état, qui seront installés par un sous-traitant pour les trois prochaines années, soit entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027

Installation de pieux battus

- Quantité de pieux battus installés pour votre société d'état par un sous-traitant par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
- Valeur monétaire totale de pieux battus installés pour votre société d'état par un sous-traitant par année pour la période des trois dernières années, soit entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
- Nom des sous-traitants en lien avec ces installations (dénombrement de pieux battus-Qté et prix total - pour chaque sous-traitant d'installation)
- Copie des factures pour chaque installation de pieux battus via un sous-traitant entre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
- Prévision de la quantité de pieux battus et le budget par année, pour votre société d'état, qui seront installés par un sous-traitant pour les trois prochaines années, soit entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027

Après analyse, nous accédons en partie à votre demande. Il appert que pour la période visée par votre demande, un total de 112 pieux vissés a été installé, dont une partie par l'entreprise Pieux Vistech, dans le cadre de projets de construction de la Société d'habitation du Québec (SHQ). À noter que nous ne pouvons divulguer le nombre de pieux utilisés par l'entreprise Pieux Vistech suivant les articles 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Nous ne détenons pas de renseignement ou de document permettant d'identifier les autres sous-traitants ayant installé les pieux vissés. En effet, il n'est pas d'usage d'obtenir ces informations en faisant affaire avec un entrepreneur. Le cas ci-haut mentionné constitue une exception occasionnée par des analyses supplémentaires concernant la stabilité de la construction.

Toutefois, nous regrettons de vous informer que nous ne détenons pas de document concernant les autres informations visées par votre demande. À noter qu'à l'exception de quelques projets d'innovation, la Société d'habitation du Québec n'est pas maître d'œuvre dans la construction des logements, ces opérations étant confiées à ses partenaires.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2024-2025-91